



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2348**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment de recherche M8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

**Commission permanente du 9 avril 2018****Décision n° CP-2018-2348**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment de recherche M8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibération de la Commission permanente n° 18/12/2014-CP-035-01 du 18 décembre 2014, le Département du Rhône a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour des missions de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la construction du bâtiment de recherche M8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-451 le 10 décembre 2015 au groupement d'entreprises PATRIARCHE (mandataire)/CAP INGELEC/REZ'ON, pour un montant forfaitaire de rémunération provisoire de 1 176 480 € HT, soit 1 411 776 € TTC correspondant à un taux de rémunération de 15,48 %, sur la base d'une enveloppe de travaux d'un montant de 7 600 000 € HT, soit 9 120 000 € TTC.

Du fait de la complexification des études et des modifications de programme, dues en partie à des demandes de garanties de sécurité supplémentaire (redondance de matériel), le coût travaux en phase avant projet définitif (APD) a été porté à 9 060 000 € HT (en valeur MO), soit une augmentation de 19,21 % par rapport à l'enveloppe de travaux initiale.

Cette complexification des études est essentiellement liée aux aspects suivants :

- le rajout de points électriques de distribution supplémentaires dans les bureaux des serristes, dans la salle ARALAB et en salle de prélèvements,
- l'ajout de cloisonnements spécifiques pour ARALAB et le laboratoire du rez-de-chaussée, afin d'augmenter les possibilités de recherche,
- l'adaptation conséquente du lot chauffage, ventilation, climatisation (CVC) intégrant des extracteurs sorbonnes sur tour de lavage, la redondance des points d'extraction dans un souci de garantie de sécurité et de fiabilité, la mise en œuvre de détection de fuite d'eau en locaux spécifiques, l'augmentation de la puissance nécessaire en production de froid, le free cooling sur les serres,
- l'adaptation du passage libre du monte-charge permettant ainsi le transbordement vertical de matériel lourd.

De plus, compte tenu de la spécificité urbanistique du quartier, des études complémentaires en vue du dépôt de permis de construire ont été menées à la demande des services instructeurs. Pour ce faire, le groupement de maîtrise d'œuvre a missionné en sous-traitance le cabinet URBINO.

Le montant de ce travail complémentaire important, réalisé par la maîtrise d'œuvre, au titre de l'APD est estimé, après négociation menée avec le mandataire du groupement et son équipe, à 227 708 € HT (en valeur MO = septembre 2014), soit une augmentation de 19,35 % du montant du marché initial.

Sur ces bases, le taux de rémunération définitif du maître d'œuvre varie très légèrement à 15,49 % malgré la complexification du projet.

Il est ainsi proposé de réajuster, après négociation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, la rémunération définitive du groupement PATRIARCHE/CAP INGELEC/REZ'ON à 1 404 188 € HT, soit 1 685 025,60 € TTC.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 227 708 € HT, soit 273 249,60 € TTC porterait le montant total du marché à 1 404 188 € HT, soit 1 685 025 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 19,35 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 février 2018, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 2015-451 conclu avec le groupement d'entreprises PATRIARCHE/CAP INGELEC/REZ'ON pour des missions de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la construction du bâtiment de recherche M8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon.

Cet avenant d'un montant de 227 708 € HT, soit 273 249,60 € TTC porte le montant total du marché à 1 404 188 € HT, soit 1 685 025,60 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux individualisée sur l'opération n° OP03O4285A, pour un montant de 14 092 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 300 000 € en 2018,
- 5 986 496,30 € en 2019,
- 3 500 000 € en 2020,
- 1 572 192,13 € en 2021

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 458 112 - fonction 01, pour un montant de 273 249,60 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.**